

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 octobre 2014

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR LES ANNÉES 2014 À 2019 - (N° 2245)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 15 (Rect)

présenté par

M. de Courson, M. Jean-Christophe Lagarde et M. Philippe Vigier

ARTICLE 7

Compléter le tableau de l'alinéa 2 par la ligne suivante :

«

Y compris crédits d'impôt	2,3	1,6	2,0	2,0
---------------------------	-----	-----	-----	-----

».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin d'avoir une appréciation des objectifs d'évolution de la dépense publique par sous-secteurs des administrations publiques la plus complète possible, il est essentiel que figurent également les taux comprenant les crédits d'impôts.